

Annexe – Appel à projets portant sur la mise en œuvre à titre expérimental du dispositif Ordi Solidaire (sur la période allant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022)



La Région Centre-Val de Loire s'engage en faveur du réemploi d'équipements informatiques et de l'inclusion numérique, prioritairement des jeunes

APPEL A PROJETS – YEP'S MON ORDI !

1 - Contexte :

La montée en puissance du numérique est un formidable vecteur pour la transformation économique, environnementale et sociale de notre Société mais elle peut aussi provoquer des dérives inégalitaires, un fossé entre ceux qui disposent d'équipements informatiques adaptés, maîtrisent la technologie et ceux qui sont laissés pour compte.

A l'heure de l'hyper-connexion, le manque d'équipements informatiques participe inévitablement à cette exclusion vis-à-vis du numérique, qui touche de plein fouet les jeunes. De plus, si les jeunes sont familiarisés aux smartphones et ordinateurs dans leur immense majorité, leur usage peut être davantage récréatif ; savoir utiliser le numérique à des fins professionnelles ou administratives par exemple reste une difficulté majeure pour bon nombre d'entre eux.

Ces inégalités d'usage se creusent selon les milieux sociaux, les plus défavorisés pouvant aller jusqu'à renoncer à réaliser certaines démarches en ligne.

Ces risques de fracture numérique ont été amplifiés par la crise sanitaire qui a confirmé l'extrême urgence numérique de certains jeunes.

2 - Ambition et contenu de l'opération YEP'S MON ORDI !:

Pour faire face à cette situation et favoriser davantage encore l'inclusion numérique des jeunes les plus vulnérables face au risque de fracture numérique, la Région Centre-Val de Loire a décidé de mettre en place l'opération « Ordi Solidaire » dans le cadre des « Mesures d'urgence en faveur de la jeunesse » adoptées par l'Assemblée Plénière Régionale le 18 février 2021 (n°21.01.06). En complémentarité de l'aide apportée aux jeunes pour l'acquisition d'ordinateurs, l'opération Ordi Solidaire s'adresse plus particulièrement à ceux d'entre eux qui ont le moins d'opportunités.

L'opération a pour principale ambition d'équiper, gratuitement, en ordinateurs portables reconditionnés, périphériques de stockage et casques, un nombre croissant de jeunes qui sont en précarité informatique dans un moment où la crise sanitaire amplifie plus encore les inégalités. Le dispositif créé par la Région consiste, au-delà de la dotation en équipements informatiques, **à accompagner les jeunes bénéficiaires dans la prise en main de ces derniers, grâce à la préfiguration d'une filière de réemploi informatique.**

La Région accompagnera financièrement, dans le cadre de cette opération, les acteurs se regroupant à l'échelle départementale afin de créer les conditions de l'installation de cette filière. Le soutien financier de la Région permettra à chacun de ces groupements d'acteurs de pouvoir proposer tous les services allant de la collecte des ordinateurs et de leurs périphériques jusqu'à une forme de suivi des jeunes dans leurs usages informatiques et numériques. Les projets ainsi soutenus s'appuieront sur l'expertise des opérateurs de proximité et s'inscriront dans le prolongement des propositions déjà existantes sur les territoires.

Cette préfiguration conduit ainsi à mobiliser des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) puisqu'un certain nombre d'entre elles sont d'ores et déjà en mesure d'assurer cette collecte auprès d'entreprises et de collectivités locales et de retraiter les matériels. Il est attendu qu'elles collaborent avec les acteurs de la sphère du numérique (makerspaces et fablabs) qui sauront assurer, sur ces équipements, l'installation de nouveaux systèmes d'exploitation et de logiciels Libres et gratuits indispensables à des usages de base. Enfin, il sera également nécessaire d'associer à cette opération des structures de jeunesse qui seront capables d'adresser ces propositions aux jeunes ayant le moins d'opportunités.

L'opération présente ainsi un caractère particulièrement innovant qui sera marqué par un partenariat entre des SIAE, des acteurs du numérique et de la jeunesse qui n'existe pas ou peu à l'heure actuelle.

Ainsi, chacun de ces groupements d'acteurs devra pouvoir proposer un ensemble de services permettant d'aller de la collecte des ordinateurs et de leurs périphériques jusqu'à une forme de suivi des jeunes dans leurs usages informatiques et numériques.

Pour réussir ce challenge, une 1^{ère} étape d'installation des coopérations et des process est prévue pendant une période expérimentale d'un an, de début juin 2021 à fin mai 2022, durant laquelle les acteurs regroupés sur chaque département testeront leur modèle de services.

Pour mener à bien cette expérimentation, **la Région propose de soutenir 6 projets ; 1 par département** (échelle qui semble la plus opérationnelle pour mener dans un 1^{er} temps une expérimentation). **Les projets devront être présentés par des structures porteuses des communautés d'acteurs.**

3 - Nature des projets attendus :

Les projets devront permettre d'être collectivement en capacité :

- De collecter des ordinateurs « usagés » auprès d'entreprises et de collectivités locales, de les trier,
- De réinstaller un système d'exploitation sous Linux – soit une distribution qui permettra de répondre à différents types d'usages dont notamment des usages bureautiques et de navigation Internet,
- D'accueillir des jeunes et de les accompagner dans leurs premiers pas autour :
 - Du volet hardware, pour leur permettre de faire évoluer leurs équipements,
 - Du volet maintenance de base de leur système (mise à jour, installation de nouveaux logiciels à minima),
 - De l'usage des logiciels de base (bureautiques, lecteur et navigateurs internet tout particulièrement)
 - D'organiser le suivi de ces jeunes du point de vue de leurs usages informatiques et numériques mais aussi de leur accès à une communauté d'utilisateurs.

Pour ce faire, les structures porteuses des communautés d'acteurs fourniront à la Région :

- Une proposition technique concernant le choix d'une distribution des ordinateurs reconditionnés et des périphériques d'une part,
- Une proposition pédagogique d'autre part, concernant les contenus et les modalités de transfert des compétences de base qui permettront aux jeunes d'être autonomes dans leurs premiers usages.

Au moment du dépôt des propositions, les communautés de projets devront être constituées et devront démontrer :

- Qu'elles sont capables, avec les partenaires qu'elles ont identifiés, de gérer les aspects logistiques, techniques/informatiques et administratifs du dispositif,
- Qu'elles sont en mesure de proposer ce dernier à des jeunes via des structures qui sauront les identifier et les mobiliser.

4 - Soutien financier de la Région Centre-Val de Loire

La Région accompagnera la création des conditions de l'installation de la filière en octroyant une **subvention dite d'amorçage du dispositif, d'un montant maximum de 30 000€ par projet** (un par département), qui portera sur la création et la coordination des réseaux d'acteurs impliqués dans la chaîne de services.

Ces subventions seront accordées aux structures qui organisent et coordonneront les groupements d'acteurs.

Des bilans intermédiaires et un bilan final seront organisés par la Région avec chacune des structures porteuses et les acteurs associés afin d'assurer de la bonne réalisation des objectifs et de l'atteinte des résultats attendus.